

Perpignan, le 09 novembre 2017

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation Nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles
Mesdames et messieurs instituteurs

**Direction des
Ressources Humaines
et des Emplois 1^{er}
degré**

Affaire suivie par
Stephanie GAVIGNAUD

Téléphone
04 68 66 28 31

Télécopie
04 68 66 28 22

courriel
[ce.dsden66srhe@ac-
montpellier.fr](mailto:ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr)

45 avenue Jean Giraudoux
BP 71080
66103 Perpignan Cedex

Site : [http://ac-
montpellier.fr/dsden66](http://ac-montpellier.fr/dsden66)

OBJET : Participation au mouvement interdépartemental 2018

Réf. : BO spécial n°2 du 09 novembre 2017

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée scolaire 2018 a été publiée au Bulletin Officiel cité en référence.

Le B.O. est consultable en suivant ce lien :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122059

Attention, le serveur sera ouvert du 16/11/2017 au 05/12/2017.

Les candidats recevront sur i-prof un accusé de réception, qui devra être édité, éventuellement complété ou modifié, signé, et renvoyé **avant le 18/12/17** à la DSDEN – DRHE.

Les agents qui sollicitent une bonification au titre du handicap doivent renvoyer le certificat médical ci-joint accompagné des pièces justificatives et d'un courrier au médecin de prévention, le Dr DEJONG, **avant le 08 décembre 2017**.



Michel ROUQUETTE